Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 15 Octobre 1885. No. 1.

ABONNEMENTS :
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

Affaires Municipales.

CONSEIL-DE-VILLE.

Procès-verbal de la trente-deuxième séance du troisième conseil de la ville de Saint-Boniface, tenue lundi, le 12 octobre, 1885.

Présents : Son Honneur le Maire au fauteuil, et MM. les cons. Lévêque, Levrault, Pélissier et Thomas.

Présentation de différents comptes et des rapports du bureau de police et du gardien d'enclos pour le mois de septembre, accusant un surplus en caisse de $30.00 et de $1.75.

M. le cons. Lévêque présente un rapport du comité général, recommandant que les exemptions de taxes de MM. Wall, Bessette et Cie et de M. J. M. Reid soient maintenues, et que MM. Wall, Bessette et Cie soient tenus de reconnaître annuellement par le paiement d'une somme nominale, la précarité de leur possession du fait de leur empiètement sur une des rues publiques de la ville.

M. le cons. Lévêque présente le 16ème rapport du comité de police, en date du 28 septembre dernier, recommandant que le chef de police pût s'adjoindre deux constables pendant l'exposition alors prochaine ; et le 17ème rapport du comité de police et feu, recommandant :—les comptes de M. J. Loughman, médecin-vétérinaire, $25.50, et de la compagnie "The American Plumbing Company," pour réparations au puits artésien, $5.60 ; la soumission de MM. F. Gentès et Cie pour fournir l'avoine à 35 centins le minot, et celle de J.-B. Lavoie pour fournir le foin à $6.00 la tonne, ces soumissions devant valoir jusqu'au 1er juillet 1886 ; une demande de soumission pour fournir 20 cordes de bois de chauffage pour le service de l'hôtel-de-ville et du poste des pompiers.

Ces trois rapports sont adoptés.

Les comptes de MM. J. R. Sutherland & Cie, pour bois pour traverses, $15.58, et de M. Ls Laventure, pour bois de chauffage, $4.00, et les rôles de paye numéros 33 et 34 pour terrassements, $42,75 et $3.75, sont acceptés.

Proposé par le conseiller Pélissier, appuyé par le conseiller Lévreault, que son Honneur le Maire, le moteur et le secondeur, et les conseillers Lévêque et Thomas, forment un comité pour préparer la réception de Son Excellence Lord Lansdowne, avec autorisation de faire des dépenses à un montant n'excédant pas $150.00.—Agréé.

M. le conseiller Lévêque présente le réglement No. 58, intitulé : "Réglement pour exempter de taxes certaines industries dans la ville de Saint-Boniface," et dont l'effet est d'exempter de taxes la savonnerie de MM. Wall, Bessette & Cie, et la manufactures de portes et châssis de M. J. M. Reid.

Ce règlement est lu trois fois et définitivement confirmé.

Instruction est donnée au greffier d'écrire au Bureau Judiciaire, en réponse à sa lettre du 2 courant, que le conseil ne croit pas de l'intérêt général de laisser vendre aucun terrain pour un prix moindre que le montant de taxes.

Et la séance est levée.

JAMES E. P. PRENDERGAST,
Greffier.

MUNICIPALITÉ DE CARTIER.

Séance du 13 octobre 1885.

Présents :—M. le préfet G. P. Cloutier, et MM. les conseillers Jolibois, Nault et Préfontaine.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Présentation d'une requête signée par une couple de cents contribuables de la dite municipalité demandant que le pont sur la rivière Salle soit changé de place.

Le conseiller Nault de Saint-Vital demande au conseil s'il est vrai que l'ouvrage fait dans le chemin de certains propriétaires l'ait été au dépens de la caisse municipale. M. le préfet Cloutier nie positivement que quelqu'un ait été favorisé de la sorte, et que ces rumeurs sont l'œuvre d'une clique de menteurs effrontés.

Considérant toutes les raisons alléguées dans la requête ci-dessus ;

Considérant que le vieux pont de la rivière Salle quoique réparé serait toujours défectueux ;

Considérant aussi qu'il coûterait plus cher de le réparer que d'en faire un autre à un endroit plus étroit de la rivière Salle.

En conséquence il est résolu sur la proposition des conseillers Préfontaine et Nault :

1. Qu'un pont soit construit à la place où le pont existait en 1879 sur la rivière Salle ;

2. Que des soumissions soient demandées pendant dix jours d'avis par le greffier ;

3. Que les spécifications concernant le dit pont soient incluses dans le dit avis de soumission.

Sur la proposition des conseillers Préfontaine et Jolibois, il est résolu qu'une délégation composée de M. le Préfet et des conseillers Nault, Jolibois et Gauthier se rende à Winnipeg afin d'avoir une entrevue avec l'Hon. Ministre des Travaux Publics pour discuter la question du pont et obtenir autant que possible l'aide du gouvernement.

Puis la séance est levée *sine die*.

CHS HENRI PACAUD,
Greffier, M. C.

REPRODUCTIONS.

ANTIPATHIES DE RACES.

Extrait du Courrier de Saint-Hyacinthe.

C'est Lord Dufferin qui, répondant à une adresse que lui avait présentée la société St-Jean-Baptiste de Windser, Ontario, disait :

" Messieurs, j'ai toujours considéré comme du meilleur augure la collaboration de la race française au Canada ; cette race qui a déjà contribué si puissamment à civiliser l'Europe, ne peut manquer de suppléer et de corriger de la façon la plus heureuse les qualités et les défauts considérés comme inhérents au John Bull traditionnel ; d'un autre côté on me pardonnera si, comme anglais, j'espère que nous pourrons lui rendre le même service. Avec la générosité, l'esprit d'invention, l'élan, la grâce, la délicatesse, la précision du jugement et la finesse artistique des français, avec le flegme et le tempérament britanniques, on peut dire que nous réunissons les éléments qui gouvernent en grande partie le monde moral et le monde physique."

Cette réflection de notre ancien gouverneur est juste et vraie. Appréciant les qualités respectives des deux peuples anglais et français, il croyait que leur contact pouvait avoir une heureuse influence sur les destinées du Canada.

Nous aimons à croire que cette opinion de Lord Dufferin est partagée par les hommes que le fanatisme n'aveugle point. Les deux races sont destinées à vivre ensemble dans ce pays. et il y va de l'avenir de la confédération que la plus grande harmonie règne entre elle.

Nous citions, il y a quelques jours, l'opinion d'une revue importante de l'Angleterre la *Westminster Review*, qui disait que la jalousie mutuelle pouvait rendre tout gouvernement impossible en Canada et que le cri de "Les français doivent s'en aller" n'avait pas plus sa raison d'être que le serait la tentative de la part des français de vouloir tout dominer.

Dans un pays mixte comme le nôtre, où les religions et les nationalités différent, il faut de toute nécessité vivre de compromis et se montrer généreux les uns envers les autres ; autrement, il peut s'allumer des guerres de races qui nous causeraient un mal incalculable et compromettraient notre avenir comme nation.

Nous sommes près d'un million et demi de français contre guère plus d'un million et demi d'anglais et d'écossais et un million d'Irlandais. Ces chiffres indiquent que toutes ces nationalités doivent vivre sur un pied d'égalité et qu'une d'elle ne saurait chercher à dominer les autres sans créer des conflits regrettables.

De tout temps le peuple canadien-français s'est tenu sur la défensive et n'a fait qu'opposer une résistance légitime aux tentatives que l'on a faites pour l'absorber et le dominer. Sa force numérique a accru sa force de résistance, et ceux qui veulent sa disparition ne peuvent espérer aujourd'hui voir l'accomplissement de leurs projets.

Depuis quelque mois il y a une recrudescence d'attaques contre la race française ; qu'en est-il résulté ? Une union compacte de tous les canadiens de notre origine pour faire face à leurs adversaires et faire rentrer sous terre ces têtes chaudes et ces esprits détraqués. La presse française a été à la hauteur de sa position en repoussant avec énergie les injures des fanatiques.

Cette lutte a été désagréable, mais nécessaire, et maintenant voilà le calme qui se fait, et les idées sages et modérées reprennent le dessus. Nos confrères d'origine anglaise, par l'organe du *Mail*, nous expriment leurs regrets et attribuent à quelques écervelés les attaques dont nous avons été l'objet. Aussi nous nous faisons un plaisir de publier le remarquable écrit de notre confrère, qui réflète, nous n'en doutons point, les sentiments des hommes bien pensants de la province d'Ontario.

Espérons que cette article bienveillant et raisonné mettra fin pour longtemps aux luttes de de races parmi nous. Que le *Mail* veuille bien croire que nous ne serons pas les agresseurs et qu'il accepte nos sincères remerciments pour ses nobles paroles.

Voici ce qu'il dit :

" Quelques-uns de nos confrères de la presse canadienne-française se sont émus de l'idée qu'il allait se former à Toronto une ligne anti-française destinée à écraser Québec. Si pareille organisation a vu le jour elle sera éphémère. La haine du Français qui perce périodiquement chez certains de nos gens, de même que l'anglophobie qui surgit de fois à autre dans la province sœur, est un dernier écho des temps lointains où les deux races se combattaient, et où la politique se faisait uniquement sur le terrain de la race et de la religion.

" Nos amis les Canadiens-Français ne doivent pas tenir tout Ontario responsable des billevesées et des coups de tête de quelques blancs becs. Il serait fort injuste de croire que le monsieur qui l'autre jour a voulu assaillir un homme qui venait de payer son tribut à la justice de son pays était l'expression du sentiment des gens de la province de Québec contre celle d'Ontario. Les préjugés de race et de religion mettent du temps à s'effacer. Qui ne se rappelle le laps d'années qui, jadis, s'écoula après l'union de l'Ecosse à l'Angleterre ? Les anglais ne pouvaient s'habituer à croire que lord Bate et les écossais pouvaient jouir impunément des mêmes droits qu'un *britisher*. Le même sentiment n'a-t-il pas existé en Ecosse et en Angleterre contre tout ce qui était Irlandais ?

" Un des grands malheurs du Canada a été que la lutte qui s'est faite au pays, à partir de 1841 jusqu'à 1867, a été faite sur la question de races. On apprenait aux gens du Haut-Canada que les Canadiens-français étaient la personnification de l'ignorance ; qu'ils étaient arriérés, encroutés, et qu'ils ne croyaient qu'à des superstitions idiotes. On allait jusqu'à dire que c'était un voisin dont tout homme rougirait—et comme conduite et comme réputation—et qu'il fallait l'extirper et le chasser du sol.

" D'autres parts il y avait dans le Bas-Canada des journaux conservateurs comme des journaux libéraux qui représentaient les protestants du Haut-Canada comme étant des tueurs inintelligents, d'une intolérance à tout casser, n'envisageant que le côté fanatique religieux, et vilipendant et tenant à l'écart tout ce qui ni pensait pas comme eux.

" Tout le venin, toutes les haines sociales que cette période de discussion a engendrées couvent encore dans des coins ténébreux, et que l'on ne voit pas en pleine lumière. Dans ce trou, la bête à sept têtes se pourlèche de sept langues venimeuses.

" A notre avis, si la population sage et éclairée d'Ontario, ainsi que celle de Québec, ne s'occupaient pas des crises épileptiques de ce monstre, il mourrait bientôt d'inanition.

" Une ligne anti-française ne saurait durer longtemps dans Ontario. Le gros bon sens populaire en ferait prompte justice. Les cocadès qui au nom d'un libéralisme se sont mis en tête d'annihiler 1, 300,000 canadiens-français parcequ'ils diffèrent de religion et de nationalité en seront pour leurs effets de langue si les français ferment les yeux, passent outre et marchent vers leurs destinées. Il n'y pas un homme pratique dans Ontario à qui il soit venu à l'idée de faire disparaître une moitié de la population saine du pays. Ce serait tout simplement vouloir la mort de l'autre moitié. Nous supplions donc nos confrères de la presse canadienne-française de croire que ceux qui sont à la tête de ce mouvement ne sont pas d'Ontario, et qu'ils ne parlent qu'au nom d'un nombre infini de la population malsaine. La majorité d'Ontario ne pense que du bien de sa sœur la province de Québec.

" Elle se plait à reconnaître que la Providence a réuni sous un même drapeau deux grandes races, pour les mener ensemble à de hautes destinées ; et que l'une ne peut faire de la peine à l'autre sans enrayer le mouvement commun. En pareil cas il est donc tout à fait pratique, et de plus il est conforme à l'Evangile de s'aimer les uns les autres. Les titres que les Canadiens-Français ont à la propriété du sol, à la jouissance de leur liberté, et à la vénération de leurs coutumes, de leurs traditions sont aussi imprescriptibles, aussi inattaquables que les nôtres. Tel est le principe immortel de notre constitution, et ceux qui en sapent la base sont les ennemis jurés, non-seulement de la province de Québec, mais encore de toutes les autres provinces qui sont parties au contrat de la Confédération."

LE VAMPIRE DES CAROLINES.

Les îles Carolines, dont il est si souvent question depuis quelques semaines à propos du conflit qui s'est élevé entre l'Espagne et l'Allemagne, ne renferment ni grand fauve, ni reptile venimeux. Un seul monstre : le vampire, chauve-souris géante. C'est un mammifère dont les ailes mesurent parfois cinq pieds d'envergure. Sa griffe est un crampon, sa morsure une plaie. Sa tête hideuse, s'effile, comme le museau d'un renard, vers une bouche immonde, avide de sang. Hormis le cou, quelquefois rouge, son corps est noir comme un crêpe. Enfin, sur son front aplati se dressent, comme une paire de cornes, deux oreilles velues.

Le vampire remplit l'air d'une odeur insupportable et jette, en planant sur les forêts, des cris pareils aux sanglots d'un enfant. Quand il déploie ses ailes, on croit voir passer un fantôme.

Cette grande chauve-souris s'attaque au bétail avec une voracité incroyable, s'attache à la chair, déchire la peau, boit le sang. Et, ce sang, dont elle est gonflée, elle le dégorge pour recommencer à sucer la plaie de sa victime. C'est le vampire de la fable.

Ce qu'il aime, c'est l'ombre des nuits, les souterrains mystérieux, les cavernes profondes où il se suspend en grapes hideuses. Les vampires passent le jour à dormir, accrochés par les pieds de derrière aux corniches d'un rocher, aux branches d'un arbre, la tête en bas, l'oreille pendante, enveloppés dans leurs ailes comme dans un manteau. Ils sont ainsi deux ou trois cents, immobiles et pressés. Leur force de préhension est si grande qu'on les tue sans qu'ils tombent. Aussi tenace que le corps vivant, le cadavre du vampire ne saurait lâcher prise. On le décroche en coupant les griffes du mort.

Quand vient la nuit, la branche qui supporte cette brochette de monstre a l'air de se réveiller. Tous ces loques s'agitent, les manteaux noirs se déploient, ces griffes se détendent, les coups s'allongent, les yeux s'ouvrent, les têtes se balancent, les oreilles velues se redressent, les vampires ressuscitent et s'envolent en remplissant les ténèbres de leurs gémissements presque humains.

Le croirait-on ? cette bête abominable est peut-être l'animal le le plus coquet de la création. Le temps qu'il ne passe pas à se gorger de sang, le vampire l'emploie à se faire beau. Avec les pieds de derrière, dont il se sert comme d'une main, il partage son poil en deux et se fait une raie d'une régularité irréprochable. C'est ainsi, du reste, que la petite-chauve, souris ordinaire procède à sa toilette.

On dirait que les monstres ont une affection toute particulière pour leurs petits. Rien de pittoresque et de touchant comme le façon dont la mère-vampire allaite son nourrisson. Tandis qu'elle est suspendue à une branche, la tête en bas, les pieds en haut, le petit se tient cramponné à sa mamelle, et c'est ainsi, dans cette pose aérienne, qu'elle berce son enfant, balancée elle-même par la brise embaumée des forêts.

Le Manitoba.

Jeudi, 15 Octobre 1885.

15ieme ANNEE.

Notre journal entre aujourd'hui dans la quinzième année de son existence.

Comme toujours par le passé, nous ferons tout en notre pouvoir pour garder une ligne uniforme de conduite. Organe de la population française de Manitoba et de tout l'Ouest, de toutes nos forces, nous défendrons ses intérêts, mettant toujours les principes avant l'esprit de parti, persuadés que le plus grand service qui puisse être rendu à ceux qui gouvernent c'est de leur faire connaître la vérité.

Nous ne voudrions pas que les chefs du parti en étant bien informés de ce qui se passe, fussent en droit de dire en parlant de nous : *De nos amis délivrez-nous Seigneur*, et nous saisissons cette occasion pour redire encore une fois que la position prise par le *Mail* de Toronto, comme par certains journaux de la province de Québec, sur la question des troubles du Nord-Ouest, nous prouve que les vrais amis savent dire la vérité et se tenir en garde contre l'adulation autant que contre l'attaque.

En mettant notre feuille au service de la vérité, même en politique, nous n'avons pas besoin de dire qu'elle est tout au service de la vérité religieuse, la seule dans laquelle nous avons des guides qui ne se trompent pas. Notre programme qui n'a pas changé est donc celui d'un journal catholique avant tout, d'un journal conservateur dans les grandes lignes tracées par ce parti, d'un journal indépendant dans le sens que nous nous réservons le droit d'apprécier les choses telles qu'elles nous paraissent.

A ceux qui ont bien voulu nous encourager dans ce sens, nous offrons nos plus sincères remerciements, en les priant de nous continuer leur estime et leur appui. Quant à ceux que nos convictions ou notre indépendance pourraient blesser, nous les prions de croire que nous n'avons pas d'autre ennemi que l'erreur, et que si nous avons à les combattre, nous nous ferons toujours une obligation de remplir ce pénible devoir avec la bonne foi et la courtoisie qui nous semblent les qualités essentielles dans le journaliste qui se respecte. Nous n'avons ni haine ni rancune à servir, trop heureux de nous en tenir à la noble tâche que nous nous sommes imposée, que nos amis veulent bien approuver et qui, nous en avons la douce certitude, tourne au profit de la population que nous représentons.

LA BONNE ENTENTE.

Nous reproduisons aujourd'hui du *Courrier de Saint-Hyacinthe* un article très-bien pensé au sujet d'une guerre de race dont nous menacent certains journaux. Si ce qui a été écrit, depuis quelque temps, pour soulever le fanatisme anti-français, était l'écho fidèle des sentiments de tout le peuple anglais en Canada, nous serions bien prêts à nous entre-déchirer les uns les autres, et à renouveler en grand l'histoire de ces deux chats qui s'étaient mangés jusqu'à la queue. Mais nous aimons encore mieux croire avec notre confrère et avec le *Mail* de Toronto, que ces écrits grossiers et méprisants à l'adresse de notre race, ne sont le fait que de quelques fanatiques exaltés, et non l'opinion de la très-grande majorité.

Quand bien même le peuple anglais ne serait pas animé de sentiments très-bienveillants pour les Canadiens-français, cependant, il a trop de bon sens pratique pour ne pas prévoir les malheurs épouvantables qui résulteraient aujourd'hui d'une guerre civile en Canada. Tous les gens bien pensants, et Dieu merci ! il en reste encore assez, doivent unir tous leurs efforts pour entretenir la bonne entente parmi les différentes nationalités qui existent dans la Puissance.

Tâchons de faire comprendre aux écervelés et aux gens qui n'ont aucun intérêt à risquer au jeu que le dernier des malheurs pour la confédération canadienne, serait l'explosion d'une guerre civile. Songeons qu'une campagne de trois mois, au printemps, a presqu'épuisé nos finances quand nos forces étaient réunies. Nous sommes encore entourés de tribus indiennes qui seraient très-heureuses de profiter d'une guerre civile entre l'élément anglais et français pour prendre une revanche ; et ceux qui soufflent la guerre aujourd'hui seraient les premiers à s'apercevoir que les chances ne sont pas toutes pour eux. Avant que de mettre le feu quelque part, il est bon d'examiner de quel côté souffle le vent pour voir si l'étincelle qu'on fait jaillir ne sera pas celle qui nous brûlera.

La simple continuation de nos divisions politiques acharnées nous mène à notre perte.

Nos intérêts temporels sont en commun. Nous sommes obligés de vivre côte-à-côte ; ce serait la plus grande des stupidités que d'être sans cesse à se menacer de guerre et d'extermination. Nous voulons la paix et nous sommes prêts à faire des sacrifices pour l'entretenir sans cependant exposer ni nos droits ni notre honneur national. Nous avons le noble orgueil de croire que nous valons nos concitoyens d'origine anglaise, et que nous avons droit à leur respect comme ils ont droit au nôtre. Ce sera toujours une sottise que d'insulter ou de mépriser un homme parce qu'il appartient à telle nation plutôt qu'à telle autre. Chaque peuple a ses qualités comme il a ses défauts. Sachons tirer parti des qualités et pardonner charitablement les défauts ; ce sera plus conforme à la charité chrétienne et au bon sens.

VISITE DU GOUVERNEUR-GENERAL.

Lord Lansdowne, Gouverneur-Général du Canada, revenant de la Colombie-Anglaise, arrivera à Winnipeg mercredi soir. Dans la matinée de jeudi, Saint Boniface se flatte d'avoir l'honneur de recevoir Son Excellence qui, l'on s'attend, visitera le palais archiépiscopal et nos maisons d'éducation.

Nous espérons que tous nos compatriotes tant ceux de la ville que de la campagne, prendront part à la démonstration qui commencera vers les neuf heures du matin.

LES EXPOSITIONS AGRICOLES.

Nous sommes à l'époque des expositions agricoles. Depuis un mois plusieurs de ces expositions ont eu lieu dans divers endroits de la province, sous les auspices des sociétés d'agriculture ; mais nous regrettons, comme l'an dernier, l'apathie que montrent à ce sujet nos amis des divisions électorales de LaVérandrye, de Cartier, de Saint-François-Xavier, de Sainte-Agathe, de la Baie Saint-Paul et d'ailleurs. Il est vrai qu'il y a des sociétés d'agriculture dans presque toutes ces divisions, mais aucune n'a encore cette année tenu d'exposition.

Le gouvernement, par l'entremise du Conseil d'Agriculture, distribue une dizaine de mille piastres chaque année entre les diverses sociétés qui tiennent des expositions, en sorte que l'abstention de nos amis les prive de la part à laquelle ils auraient droit s'ils se conformaient à la loi. Nous nous privons donc volontairement d'un avantage que la loi nous accorde, et nous n'avons pas de raison de nous plaindre ; mais en outre de la privation de l'octroi, il y a un autre avantage qui malheureusement semble être ignoré : c'est l'enseignement que retirent les cultivateurs de ces concours agricoles ; enseignement qui ne peut s'estimer à prix d'argent, mais dont l'importance est indéniable.

Cette année, comme l'an dernier, l'Hon. M. LaRivière, ministre de l'agriculture, a invité Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur à visiter plusieurs des expositions et l'a accompagné dans ces visites. L'exposition de la division de Dufferin a eu lieu à Morden le 6 courant, celle de Morris à West-Lynne le 7, celle d'Emerson à Dominion City le 8, celle de Mountain à Pilot Mound le 10, et enfin celle de Portage a lieu aujourd'hui à Portage-la-Prairie. A chacun de ces endroits des adresses ont été présentées au Lieutenant-Gouverneur qui a su trouver des paroles d'encouragement pour les cultivateurs, en même temps qu'il leur donnait des conseils pour assurer leur avenir. L'hon. ministre de l'agriculture a également été reçu partout avec empressement et invité aussi à porter la parole.

L'assemblée annuelle de chaque société d'agriculture doit avoir lieu prochainement et nous profitons de cette occasion pour inviter ceux qui y appartiennent déjà de continuer une aussi bonne œuvre. Que l'an prochain il y ait des expositions partout. Fondons des sociétés et maintenons celles qui existent déjà. Voilà le mot d'ordre que chacun doit s'empresser d'adopter. En agissant ainsi nous nous rendrons utiles à la société et l'on ne pourra pas nous accuser d'être *arriérés*.



SON EMINENCE LE CARDINAL McCLOSKEY.

Le cardinal McCloskey est mort samedi matin, à New-York, E. U., à l'âge de 75 ans.

Son Eminence John McCloskey, cardinal de l'église catholique romaine, cinquième évêque et second archevêque de New-York, était né à Brooklyn le 20 mars 1810. Il reçut son éducation à New-York, au Collège Mount St Mary, et fut ordonné prêtre dans la cathédrale St Patrick, New-York, en 1834.

Il partit pour Rome en 1837 où il passa deux ans et retourna à New-York où il desservit l'église Saint-Joseph.

En 1841, il fut choisi président du collège Saint-Jean, à Fordham, N. Y. En 1844, il fut nommé co-adjuteur à Mgr Hughes, évêque de New-York, et en 1847, évêque d'Albany. Il fit construire une magnifique cathédrale à Albany, y établit des congrégations nouvelles, des églises et des écoles, des hôpitaux, des asiles. Mgr Hughes mourut en 1864, et le 20 août de la même année Mgr McCloskey, en vertu d'un décret du Pape, prit charge du diocèse plus important de New-York, avec le titre d'Archevêque ; en 1867, l'Archevêque McCloskey fut promu au cardinalat et fut le premier prélat américain élevé à cette dignité.

A part ses travaux apostoliques dans le diocèse d'Albany, il fit parachever dans celui de New-York, le séminaire Saint-Joseph, établit des asiles pour les enfants pauvres et les orphelins, d'autres pour les sourds-et-muets, pour les femmes et hommes infirmes et âgés, un hôpital pour les catholiques allemands de New-York. L'établissement le plus considérable qu'il a laissé est la nouvelle grande cathédrale "Saint Patrick," bâtie sur le plus beau site de la ville et qui est une des plus belles églises d'Amérique. Parmi les ordres religieux qu'il introduisit dans son diocèse, on remarque ceux des Capucins, des Franciscains, des Dominicains, des Sœurs des Pauvres de Saint François et des Petites Sœurs des Pauvres auxquelles il accordait une grande considération.

Il méritait certainement les honneurs qui lui furent conférés. Il était doué d'une grande énergie et d'un courage indomptable. Comme administrateur, peu d'hommes le surpassaient. Le respect et la vénération qu'il inspirait sont connus de tout le monde et s'étendaient même aux autres dénominations religieuse.

Depuis quelques années la santé de Mgr McCloskey était mauvaise, et il avait dû se faire suppléer dans l'administration de l'archidiocèse de New-York par Mgr Corrigan.

UN NOUVEAU SURSIS.

Le Conseil Privé d'Angleterre entendra la cause de Louis Riel mercredi prochain le 21 courant. Le premier sursis devant expirer demain un second a été accordé lequel durera jusqu'au 26 courant. L'on dit que d'ici à cette date, le Conseil aura le temps d'en arriver à une décision.

Correspondance.

Saint-Laurent, Grandin, 18 sept. 1885.

A M. le Rédacteur du *Manitoba*,

Monsieur,—Depuis longtemps votre correspondant de Saint-Laurent garde le silence, pensant que c'était le temps pour lui où le silence est d'or pendant que les paroles sont d'argent selon la remarque du sage. Assez de voix bien plus respectables, bien plus retentissantes se faisaient entendre pour combattre vaillamment en faveur des droits, de la vérité et de la justice méconnus, hélas ! et foulés aux pieds par un trop grand nombre. *Le Manitoba* lui-même, et je dois l'en féliciter, est sorti de son assoupissement, et s'est levé avec cette ardeur du malheureux qui voit le feu prendre à sa maison, il s'est montré vaillant comme un chevalier sans peur et sans reproche. La population française de Saint-Laurent lui en fait ses bien sincères remerciments. Prenez courage à la défense du droit et de la vérité, et surtout à la défense du pauvre, du faible et de l'opprimé, et vous vivrez, car l'assistance et les bénédictions du ciel ne vous manqueront pas.

Hier, presque tous les chefs de famille de Saint-Laurent et les plus honorables habitants de la colonie se sont réunis dans la maison d'école afin de voter pour l'érection du district public catholique de l'école de Saint-Laurent ; pas une voix n'a fait d'opposition, le vote a été unanime sous la présidence comme officier-rapporteur de M. Louis Ridiguel ; il a été contrôlé par MM. les juges de paix Charles Nolin et George Ness.

En même temps, il y a eu réunion du bureau de bienfaisance, fondé il y a quelques mois avec l'approbation du gouvernement par le Capitaine Gagnon de la police de Prince-Albert pour la bonne distribution des vivres accordés aux malheureuses victimes de la guerre. La composition de ce bureau fait honneur au jugement et à la loyauté de celui qui en a été l'auteur.

Il a en effet choisi les personnes les plus honorables et tout à la fois les plus influentes, les plus capables d'exercer cette grande chose vraiment céleste qu'on appelle la Bienfaisance. Voici leurs noms : — les RR. Pères Fourmond, directeur de Saint-Laurent, secrétaire, Moulin, directeur de Saint-Antoine, Touze, du Sacré Cœur (*Duck Lake*), MM. Charles Nolin, président, William Boyer, J. B. Boyer, Xavier Letendre dit Batoche et Georges Ness, tous gens remarquables par leur honorabilité, leur loyauté, et surtout par leur grand désir de pacifier le pays, d'y faire aimer l'autorité, de soulager les misères profondes et nombreuses qui nous entourent, d'établir et conserver l'union des cœurs, quelle belle, quelle noble tâche pour ces messieurs ! Un grand roi et un grand saint tout à la fois n'a-t-il pas dit : Bienheureux celui qui a le bon esprit de s'occuper des besoins du pauvre et de l'indigent.

Dans sa séance d'hier, les membres du bureau ont pris connaissance d'une lettre très-bienvaillante de Sir Hector Langevin, Ministre des Travaux Publics de la Puissance ; cette lettre justifie pleinement la confiance que ces messieurs avaient mise dans la généreuse faveur de l'Hon. Ministre, et a provoqué de leur part un vote unanime de remerciments à son adresse. Ce n'est pas, en effet, de cette eau bénite de cour qui ne fait ni bien ni mal et par laquelle on se débarrassait trop souvent de nos importunités, même les plus pressantes et les plus légitimes. Triste consolation pour des malheureux qui pleurent et qui souffrent. Sir Hector en est pas à son premier bienfait envers nous. Déjà, avant cette si triste année, il avait mérité que Sa Grandeur Mgr Grandin donnât par reconnaissance son noble nom à un nouvel établissement de Métis dans le bas de la branche sud de la Saskatchewan, rive droite ;—c'est Saint-Louis de Langevin.

Que l'Hon. Ministre continue à donner ainsi le bon exemple de la bienfaisance envers le pauvre Métis à tous ses honorables collègues qui, nous l'espérons se piqueront d'emulation pour marcher sur ses traces et faire oublier les torts qu'ils ont pu avoir envers nous par le passé.

Ils feraient bien surtout de plus se presser d'envoyer des vivres pour les 300 affamés que le pauvre bureau a sur les bras sans avoir une seule galette à leur donner. Que c'est pénible, vraiment de voir ces malheureuses femmes toutes à la tête de nombreuses familles dont les enfants se comptent par douzaine s'en venir au distributeur des vivres avec des poches vides, vous disant simplement ces quelques mots d'une éloquence terrible : *Nous n'avons plus rien à manger ! !* Qui aurait le cœur de leur répondre : *Je n'ai plus rien à vous donner*, tant qu'il vous reste encore un sac de farine. Ainsi en attendant de nouveaux secours du gouvernement ou de la charité publique, nous sommes réduits à partager le peu qui nous reste pour vivre, avec ces pauvres familles, nous souvenant qu'il est écrit : donnez et il vous sera donné ; *date et dabitur vobis*, car enfin là où est la charité là est Dieu le grand auteur de tous les biens.

Votre dévoué,

J. V.

PERSONNEL.

M. E. Trudel, notre rédacteur en chef, est arrivé vendredi de la Province de Québec.

M. l'abbé Lacasse, vicaire de Saint-Cuthbert, et M. le notaire Lacasse de Sainte-Elisabeth, comté de Joliette, sont actuellement à Saint-Léon chez leur frère, M. Jos. Lacasse, marchand. Ils devront visiter nos principaux centres canadiens avant de retourner dans la Province de Québec.

M. J. Bte. Ouellette doit laisser Saint-Boniface dans quelques jours pour aller résider à Arthabaskaville, Qué.

M. le comte de Bosdari part aujourd'hui pour l'Italie. Il sera de retour dans quelques mois. Heureux voyage.

M. J. E. P. Prendergast et M. Turnbull ont formé une société légale sous le nom de Prendergast & Turnbull. Leurs bureaux sont dans le bloc Forrest, rue Principale à Winnipeg.

Mardi était le quarantième anniversaire de la première messe de Mgr l'Archevêque. Ce jour-là Sa Grandeur célébra le saint sacrifice dans la cathédrale ; les élèves de nos maisons d'éducation et une foule d'autres personnes assistaient.

L'hon. M. Royal et M. Chevalier sont allés à Régina.

La Très-Révérende Mère Deschamps, supérieure générale des RR. SS. de la Charité, doit laisser Saint Boniface lundi pour retourner à Montréal. Durant le trajet la T.-R. Mère arrêtera à la misson du Fort Totten, lac du Diable, Minnesota, où les RR. SS de la Charité ont une maison de leur ordre.

Un télégramme du Rév. Père Lacombe annonce que Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, est parti mardi de Calgary pour Saint-Boniface. Sa Grandeur est en conséquence attendue ce soir au palais archiépiscopal.

Le Rév. Père André qui est resté à Régina depuis le commencement des procès politiques doit retourner la semaine prochaine à ses missions du district de Saint-Laurent.

Informations.

M. L. A. Senécal a signé un contrat pour la construction d'un chemin de fer des Piles sur la rivière Saint-Maurice, au lac Saint-Jean, Province de Québec.

Le vapeur du gouvernement le "Napoléon III" est parti de Québec avec les provisions pour les phares du Golfe Saint-Laurent. Mgr Bossé et un certain nombre de Sœurs de Charité, à bord de ce vapeur, se rendent à la Pointe aux Esquimaux, pour secourir les pêcheurs dans la détresse sur la Côte. Il y a eu beaucoup de souffrances parmi les pêcheurs, par suite de l'insuccès de la pêche. Quelques-uns de ces malheureux ont été conduits à Gaspé, à bord "La Canadienne."

401 décès ont été occasionnés par la picote à Montréal, pendant la semaine finissant le 2 octobre.

La *Minerve* annonce que c'est l'intention du gouvernement de venir au secours des Métis de la Saskatchewan, qui sont, comme on le sait, plongés dans la plus terrible détresse.

Les Italiens sont courroucés de ce que le prince Bismark a demandé au Pape de servir d'arbitre dans le conflit hispano-allemand. Ils pensent que la conduite du chancelier allemand porte atteinte à la dignité du roi Humbert.

Un incendie a détruit entièrement la ville de Iquique, dans l'Amérique du Sud. Les pertes sont évaluées à plus de $2,000,000.

L'ex-impératrice Eugénie souffre d'une maladie de foie qui peut avoir de graves conséquences. Elle subit maintenant un traitement en Allemagne. Elle reviendra à Chistlehurst pour assister à l'enlèvement des restes de Napoléon III et du prince impérial, qui seront déposés dans le caveau qu'elle a fait construire sur sa propriété de Farmsborough.

On écrit d'Ars-sur-Moselle, Alsace-Lorraine, que plusieurs jeunes gens, fils de Français établis à Ars-sur-Moselle, ont été mis en demeure de signer une demande de naturalisation ou de passer la frontière ; ils sont, sans hésiter, partis pour la France.

On annonce la mort de M. Edmond Fréchette, frère aîné de M. L. H. Fréchette, survenue à Ottawa, après une maladie de deux jours.

M. E. Fréchette avait été zouave pontifical, membre de la police montée pendant plusieurs années, et était employé du gouvernement depuis deux ans.

Pendant qu'il était officier dans la police, M. Fréchette a été longtemps stationné à la Montagne-de-Bois, où il a rendu de grands services, à la population métisse, qui a gardé de lui un heureux souvenir.

M. C. E. Gauvin, ingénieur civil, de Québec, vient de publier dans le *Génie Civil*, la grande revue des industries françaises et étrangères, un intéressant article sur *Les arpentages du Nord-Ouest Canadien*. Cet écrit, dit le *Courrier du Canada*, fait honneur à notre compatriote ; il est de nature à donner une bonne idée de notre pays dans le monde industriel, en France.

M. Gauvin avait déjà fait paraître, dans le *Génie Civil*, une étude fort remarquable sur les travaux du Hâvre de Québec. Nous le félicitons d'être devenu le collaborateur d'une aussi importante publication, et d'en profiter pour faire connaître avantageusement notre Canada à l'étranger.

NAISSANCES.

En cette ville, le 9 courant, Madame Antoine Arial, une fille.

A Saint-Vital, le 6 courant, Madame Michel Sansregret, une fille.

En cette ville, le 13 courant, Madame Napoléon St. Pierre, une fille.

En cette ville, le 15 courant, l'épouse de M. le Dr J. H. O. Lambert, deux jumeaux.

DECES.

En cette ville, le 9 courant, à l'âge de 42 ans, Robert Blake Evanson.



Ville de Saint-Boniface.

SOUMISSIONS.

Des soumissions cachetées, et portant l'incription "Soumissions pour fournir le Bois aux Départements des Finances et du Feu", pour fournir VINGT (20) CORDES DE BOIS DE CHAUFFAGE pour le service de l'Hôtel-de-Ville et du poste des pompiers, seront reçues par le soussigné jusqu'à LUNDI, le 19 OCTOBRE courant, à 7 p.m.

On ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

En l'hôtel-de-ville de Saint-Boniface, ce 13 Octobre A.D., 1885.

JAMES E. P. PRENDERGAST,
1ins. Sec.-Trésorier.

PERDU.

A Winnipeg, le 12 Octobre courant, dans la rue Notre-Dame Est, un cheval brun, âgé de 5 ans, une tache blanche dans le front, maigre et pesant environ 1,500 lbs.

Récompense libérale à quiconque le ramènera à

O. HAMEL,
No. 60 Rue Notre-Dame Est,
jno 14,10,85 Winnipeg.

AVIS.

VENTE DE TERRES POUR ARRERAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE DeSALABERRY.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le neuvième jour de Septembre A.D. 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de DeSalaberry, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, jeudi, le vingt-neuvième jour d'Octobre prochain, à une heure de l'après-midi de ce jour, à la Rivière-aux-Rats, dans la Salle du Conseil, dans le Comté de Carillon, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Unpatented
SE¼ & E½ of SW¼.........	22	5	3 E	39 44	2 00	41 44	Patented
Lot No. 12, St. Pierre, cont'g 192 acres.........	......	......	......	46 34	2 00	48 34	do
Part cont'g 34 acres......	10	5	4 E	6 67	2 00	8 67	Unpat'd.
North 4 chs lot 84, St. Pierre, cont'g 96 acres.	......	......	......	31 54	2 00	33 54	do
Part lot 64 St. Pierre, cont'g 12 acres.........	......	......	......	6 95	2 00	8 95	do
SW¼ 14 & E½ of SE¼.....	15	5	3 E	26 87	2 00	28 87	Patented
NE¼ 19 & W½ of NW¼...	20	4	5 E	26 87	2 00	28 87	do
NE¼ & E½ of NW¼.........	2	5	3 E	27 46	2 00	29 46	do
SW¼ of 14 & E½ of SE¼..	15	5	4 E	27 46	2 00	29 46	do
SE¼ & S½ of NE¼.........	6	4	4 E	27 46	2 00	29 46	Unpat'd.
NE¼ & E½ of NW¼.......	9	4	4 E	35 44	2 00	37 44	do
S½ of S½ of 28 & S½ of SW¼	27	4	4 E	34 86	2 00	36 86	Patented
N½ of NW¼ of 29 & E½ L.S. 13 & L.S. 14, 15, 16	28	4	4 E	28 48	2 00	30 48	do
SE¼ & N½ of SW¼.........	21	4	5 E	27 46	2 00	29 46	Patented
NE¼ & N½ of NW¼.......	22	5	4 E	26 29	2 00	28 29	do
Lot 95 St. Pierre, cont'g 288 acres.........	......	......	......	77 30	2 00	79 80	Unpat'd.
NE¼ of 20 & W½ of NW¼	21	4	4 E	27 46	2 00	29 46	Patented
NW¼ of 16 & S½ of SW¼	21	4	5 E	27 46	2 00	29 46	do
SW¼ & S½ of NW¼.........	6	4	5 E	27 46	2 00	29 46	do
NE¼ of 6 & S½ of SE¼...	7	5	4 E	27 46	2 00	29 46	do
SE¼ & S½ of NE¼.........	17	6	3 E	27 46	2 00	29 46	do
NW¼ & W½ of NE¼......	14	6	4 E	27 46	2 00	29 46	do
NW¼ & N½ of SW¼......	16	5	4 E	27 46	2 00	29 46	do
SW¼ & S½ L. S. 11, 12...	18	6	4 E	42 57	2 00	44 57	do
NE¼ & N½ of SE¼........	20	5	4 E	27 46	2 00	29 46	do
Lot No. 86 St. Pierre, cont'g 192 acres.........	......	......	......	52 92	2 00	54 92	Unpat'd.
SW¼ & S½ of NW¼.......	20	6	3 E	44 18	2 00	46 18	Patented
Lot No. 38 St. Pierre, cont'g 320 acres.........	......	......	......	73 35	2 00	75 35	Unpat'd.
NW¼ 13 & E½ of NE¼...	14	6	4 E	27 46	2 00	29 46	Patented
NE¼ of 1 & S½ of SE¼...	12	5	4 E	27 46	2 00	29 46	do
SE¼ & S½ of NE¼.........	15	6	4 E	21 99	2 00	23 99	do
NW¼ of 22 & S½ of SW¼	27	5	3 E	43 13	2 00	45 13	do
SW¼ of 10 & N½ of NW¼	3	4	4 E	26 41	2 00	28 41	Unpat'd.
SW¼ & W½ of NW¼......	9	4	4 E	26 41	2 00	28 41	do
N½ of SE¼ of 27 & N½ SW¼ of 27 & L.S. 6, 7, 8	28	4	4 E	37 73	4 00	41 73	Patented
SW¼ & S½ of SE¼.........	32	4	4 E	34 33	2 00	36 33	Unpat'd.
NE¼ & N½ of SE¼.........	28	5	3 E	44 18	2 00	46 18	do
NE¼ & E½ of NW¼.........	33	5	3 E	44 18	2 00	46 18	Patented
SE¼ of 31 & S½...........	32	5	4 E	42 32	2 00	44 32	do
NE¼ of 32 & W½ of NW¼	33	5	3 E	44 18	2 00	46 18	do
SE¼ of 22 & N½ of NE¼...	15	5	4 E	27 46	2 00	29 46	do
NW¼ of 13 & E½ of NE¼	14	4	4 E	27 46	2 00	29 46	do
SW¼ & S½ of NW¼.........	5	6	3 E	27 46	2 00	29 46	do
SW¼ of 7 & N½ of NW¼.	6	6	3 E	32 14	2 00	34 14	do
SE¼ of 20 & N½ of NE¼.	17	6	3 E	31 26	2 00	33 26	do
Lot No. 39 St. Pierre, cont'g 320 acres.........	......	......	......	72 81	2 00	74 81	Unpat'd.
NE¼ of 12 & S½ of SE¼..	13	6	4 E	32 14	2 00	34 14	Patented
NW¼ of 21 & S½ of SW¼	28	5	3 E	43 59	2 00	45 59	do
SE¼ & S½ of NE¼.........	28	5	4 E	30 14	2 00	32 14	do
NE¼ of 17 & S½ of SE¼..	20	5	4 E	43 59	2 00	45 59	do
SW¼ & W½ of SE¼.........	4	6	3 E	48 86	2 00	50 86	do
SW¼ & S½ of NW¼.......	14	6	3 E	48 86	2 00	50 86	do
N½ of S½ of 5 & N½ of SE¼	6	6	4 E	27 46	2 00	29 46	Unpat'd.
Lot 46 St. Pierre, cont'g 192 acres.........	......	......	......	37 60	2 00	39 60	do
N½ of N½ of 33 L.S. 13, fr. 34 & L. S. 12........	28	4	4 E	21 29	2 00	23 29	do
NW¼ & N½ of SW¼......	34	6	4 E	27 46	2 00	29 46	Patented
NW¼ & W½ of NE¼......	31	5	3 E	32 14	2 00	34 14	do
NW¼ & N½ of SW¼......	27	6	3 E	27 46	2 00	29 46	Patented
Lot No. 84, St. Pierre, containing 64 acres ...	......	......	......	24 15	2 00	26 15	Unpat'ed
Lot No. 42, St. Pierre, containing 96 acres ...	......	......	......	19 94	2 00	21 94	do
SE¼ & E½ of SW¼	2	6	3 E	44 18	2 00	46 18	Patented
SW¼.........................	1	5	3 E	20 11	2 00	22 11	do
NW¼ & N½ of SW¼......	19	5	4 E	27 17	2 00	29 17	do
NW¼ of 17 & S½ of SW¼.	20	4	4 E	27 17	2 00	29 17	do
NE¼ & E½ of NW¼	13	5	4 E	27 46	2 00	29 46	do
SE¼ of 23 & W½ of SW¼.	24	5	4 E	32 14	2 00	34 14	do
SE¼ & S½ of NE¼.........	24	5	3 E	27 46	2 00	29 46	do
SE¼ of 22 & N½ of NE¼..	15	6	4 E	27 46	2 00	29 46	do
NE¼ & E½ of SE¼	25	4	4 E	27 46	2 00	29 46	do
NW¼ of 30 & S½ of SW¼.	31	4	4 E	44 18	2 00	46 18	do
NW¼ & N½ of SW¼.....	9	6	3 E	27 46	2 00	29 46	do
SE¼ & E½ of SW¼	24	5	4 E	27 46	2 00	29 46	do
Lot No. 82, St. Pierre, containing 288 acres..	......	......	......	56 00	2 00	58 00	Unpat'ed
SE¼ & S½ of NE¼.........	4	4	5 E	27 46	2 00	29 46	Patented
N½ of N½ of 5 & N½ of NW¼..	4	4	5 E	27 46	2 00	29 46	do
NW¼ & N½ of SW¼......	18	4	5 E	27 46	2 00	29 46	do
SE¼ of 24 & N½ of NE¼..	13	4	4 E	46 66	2 00	48 66	do
NE¼ of 32 & NW¼........	33	6	3 E	47 44	2 00	49 44	Unpat'ed
NE¼ & N½ of SE¼	33	6	3 E	26 59	2 00	28 59	Patented
SW¼ & S½ of NW¼	34	6	3 E	26 59	2 00	28 59	do
NE¼ & N½ of NW¼.......	34	6	3 E	43 42	2 00	45 42	do
NE¼ & N½ of SE¼........	12	5	3 E	26 59	2 00	28 59	do
SE¼ of 15 & N½ of NE¼.	10	6	3 E	43 13	2 00	45 13	do
NE¼ of 22 & S½ of SE¼..	27	5	3 E	38 39	2 00	40 39	do
NW¼ of 7 & S½ of SW¼..	18	5	4 E	26 41	2 00	28 41	do
NW¼ of 14 & E½ of NE¼	15	5	3 E	44 18	2 00	46 18	do
SW¼ & W½ of SE¼.......	23	5	3 E	27 46	2 00	29 46	do
NE¼ of 35 & W½ of NW¼	36	5	3 E	27 46	2 00	29 46	do

Dated at Winnipeg, this ninth day of September A.D. 1885.

ARTHUR STEWAET,
Secretary-Treasurer,
Eastern Judicial District Board,
37-41 Box 1293, Winnipeg, Man.

Chronique Locale.

—Les eaux de la Rivière-Rouge sont très-basses.

—Les feux de prairie continuent leurs ravages plus lentement cependant depuis les dernières pluies.

—Le trafic sur le pont Saint-Boniface est meilleur cette année que l'année dernière.

—Dorénavant, à la cathédrale, les vêpres se chanteront à 3.00 p. m. le dimanche.

—Les exercices du mois du Rosaire qui se font chaque matin à la messe de 7.30 hrs., sont suivis par un grand nombre de personnes.

—Nos chasseurs font une guerre acharnée aux canards, poules de prairie, pluviers voire même les outardes de nos basses-cours.

—Les commissaires de l'arrondissement scolaire de Saint-Boniface Sud sont à faire construire une jolie maison d'école.

—Les assises s'ouvriront le 10 novembre prochain sous la présidence de Son Honneur le juge en chef Wallbridge.

—La Municipalité de Saint-Boniface a fait réparer cette partie de la route Dawson qui traverse le marais des Liards.

—Le conseil de ville demande des soumissions pour fournir le bois aux départements des finances et du feu.

—M. Ls. Lafranchise et M. Tait ont acheté la manufacture de laine de cette ville qu'ils doivent faire réparer incessamment et mettre en opération plus active que jamais.

—Mardi et mercredi prochains a lieu à Sainte-Agathe au profit de l'église de cette paroisse un grand bazar. Tous sont cordialement invités à assister et contribuer ainsi à la construction de ce temple.

—M. J. B. Lavoie a obtenu le contrat pour fournir le foin au département du feu de la ville, à raison de $6.00 la tonne. M. F. Gentès devra fournir l'avoine à raison de 35 cents le minot.

—Une machine infernale a été découverte vendredi dernier au rez-de-chaussée de l'hôtel-de-ville de Winnipeg. Etait-elle réellement destinée à faire sauter l'édifice? Mystère. Nombre de gens sont portées à croire que quelque gros farceur a voulu s'amuser

—Demain soir, il y aura séance du Cercle Provencher. Tous les membres devront se faire un devoir d'assister régulièrement aux réunions de chaque semaine maintenant qu'il s'agit de reprendre les travaux suspendus pendant la vacance

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes.

9 octobre.—Un pénible accident est arrivé à M. Augustin Nolin. Il s'est fait grièvement écorcher un pouce par une roue de son moulin à battre.

—Deux chasseurs de Sainte-Anne, depuis l'ouverture de la chasse, ont tué 450 poules de prairie, et les ont vendues à Winnipeg.

—Le poisson abonde dans les eaux de la rivière Blanche, aussi quelques habitants de Sainte-Anne se proposent d'y aller faire la pêche d'automne.

—Le pont construit par le gouvernement fédéral sur la rivière Blanche, laquelle traverse la route Dawson, est presqu'écroulé.

Quels projets n'a-t-on pas formés, lors de l'ouverture de cette route Dawson. A trois milles du village actuel de Sainte-Anne, devait s'élever une ville qui rivaliserait avec Winnipeg Même, avant sa naissance, on lui avait donné le nom de Redpath. Ce n'était pas un nom historique, mais l'histoire du pays importait peu à ces aventuriers, qui, à peine arrivés, jetèrent par leur conduite la défiance et le malaise parmi la population.

Maintenant, les broussailles ont poussé sur le terrain où devait s'élever Redpath et ses faubourgs, l'herbe envahit cette route Dawson, les ponts s'en vont en ruines et s'écroulent, et le fameux canal du Fort Francis, qui a coûté plus d'un million au trésor fédéral n'a pas eu l'honneur de faire passer un seul canot d'écorce.

Çà et là, le voyageur découvre dans quelques baies des berges abandonnées, et les yeux tombent sur des ruines de maisons construites à grands frais, par le gouvernement.

L'unique relique de la ville de Redpath est la maison des immigrants, qui servait en même temps de résidence au surintendant de la route Dawson. Elle a été démolie et reconstruite près de l'église de Sainte-Anne, et sert de couvent aux RR. SS. de la Charité. Les fondateurs de Redpath, dont quelques-uns soupiraient après le jour où ils verraient la population anglaise d'Ontario remplacer la population française de Sainte-Anne, ne pensaient pas qu'ils construisaient une maison, l'unique de Redpath, devant plus tard recevoir les enfants de ceux dont la présence leur était importune.

Comme au jour où le Canada passa sous le sceptre de l'Angleterre, à l'époque de l'entrée de notre pays dans la Confédération, il se trouva des hommes ennemis de notre race et de notre religion, qui proclamèrent, que bientôt la population qui parle la belle langue française, disparaîtrait du pays, alors appelé la Rivière-Rouge, mais, comme sur les bords du Saint-Laurent, la race française s'est développée et a acquis un degré tel, de vitalité et de force morale et numérique, qu'il n'y a actuellement que les ignorants appartenant à la dernière classe de la société, qui conservent encore l'espérance, de voir disparaître du Manitoba et du Nord-Ouest, la race française et sa belle langue.

Nous devons la conservation de notre langue et de notre influence, à l'union qui a toujours régné parmi les membres de la grande famille française à Manitoba et au Nord Ouest. Comme sur les bords du Saint-Laurent, le système paroissial a été le bien moral, qui a uni entre eux tous les membres de notre société civile et religieuse

Sous son influence salutaire, la population française s'est groupée, s'est développée et a grandi comme un arbre fort et robuste, qui peut actuellement braver sans crainte d'être renversé, les orages soulevés par le fanatisme ignorant et stupide. Le passé renferme une espérance, une garantie pour l'avenir, mais il ne faut pas l'oublier: la lutte, le combat, est la condition des peuples, comme des individus. C'est dans la lutte qu'ils se détrempent, se purifient et se fortifient.

Si, après la cession, l'Angleterre n'eut pas cherché à imposer aux Canadiens-français son système d'école et par là essayé d'anglifier le pays, nous ne verrions peut-être pas toutes ces belles paroisses qui font l'honneur et la force de notre patrie. Si l'Angleterre n'eut pas cherché à imposer à la généreuse Irlande sa religion et ses lois, peut-être l'Irlande ne serait pas ce qu'elle est maintenant, un pays fort, plein de vie et toujours prêt à lutter pour la défense de sa foi et de sa nationalité.

Et actuellement les lâches insultes, les attaques lancées par quelques journaux, redigés par des fanatiques ignorants, auront pour conséquence finale, de resserrer de plus en plus l'union entre tous les membres de la race française dans l'Amérique du Nord.

Cependant, pour lutter victorieusement, il faut conserver cette union qui a fait notre force par le passé, et tout en respectant les droits des autres, s'unir autour de ceux qui sont nos chefs reconnus et éprouvés afin d'être toujours prêts à défendre nos droits, notre influence, et ne pas prêter l'oreille aux ambitieux, qui, par un amour propre froissé et une ambition déçue chercheraient à semer la division et la défiance parmi nous.

Sainte-Agathe.

14 octobre.—Mardi et mercredi prochains, le 20 et 21 du mois courant, aura lieu ici un grand bazar au profit de notre église. Notre digne curé, M. Samoisette, n'épargne rien pour assurer le succès de cette œuvre qui doit se recommander d'elle-même à la considération de toute notre population. Objets de râfle, tables de rafraîchissements, pêche miraculeuse, bureau de poste, etc., rien ne manquera pour passer le temps d'une manière agréable en même temps qu'utile.

Saint-Norbert.

13 octobre.—Les feux de prairie ne nous causeront plus d'inquiétude. Ils ont passé à peu près partout. On constate assez de dommages. M. Penston, de cet endroit, a perdu 40 tonnes de foin. Le foin de M. Jos. Cadotte est tout brûlé moins environ quatre tonnes. Nombre d'autres en ont perdu plus ou moins.

Quelques-uns estiment que la moitié de la récolte de foin a été détruite par le feu. Je crois ce calcul un peu inexact. Toujours est-il que la récolte de foin a été si abondante cette année que nous n'aurons pas de disette à appréhender sous ce rapport.

—La terre est très-sèche. La pluie de dimanche dernier n'a pas été tout-à-fait suffisante pour nous permettre beaucoup de guérets d'automne. C'est bien fâcheux vu que quand tout est à faire au printemps les semences se terminent trop tard et les derniers grains semés sont exposés aux gelées qui nous arrivent quelquefois trop tôt.

—Tout le monde est loin d'être d'accord quant à la démolition du beau pont de la rivière Salle pour en construire un nouveau. Quelques centaines de piastres mettraient le présent pont sûr et bon encore pour un grand nombre d'années. La dette municipale est assez lourde pour ne pas l'augmenter par des travaux aussi considérables et qu'on ne devrait entreprendre qu'au cas d'absolue nécessité.

Nos corporations municipales ne font guère cas des dettes. Cela pourrait avoir pour résultat de retarder l'avancement du pays.

Echos du Nord-Ouest.

Battleford, Saskatchewan.

1er octobre.—La cour a repris ses séances le 29 septembre pour les procès des Indiens incriminés dans la récente insurrection, je ne vous en transmets pas le résultat, vû que vous l'avez déjà reçu par dépêches.

—Le recensement de ce district est déjà terminé.

—Les loups et les renards sont nombreux dans les bois voisins, où ils sont forcés de se retirer par les feux de prairie.

—Tous les actes de vente et autres documents appartenant à la division d'enrégistrement d'Edmonton ont été expédiés à M. George Roy le nouveau régistrateur de l'endroit.

—Goodwin Marchand a été condamné à payer $50 d'amende pour avoir obtenu des liqueurs enivrantes sans permission.

Edmonton, Alberta.

28 septembre.—M. Hardisty, de la Compagnie de la Baie d'Hudson est arrivé avec sa famille et doit demeurer ici à l'avenir.

—Il n'y a pas eu de dommage causé par la gelée dans ce district et la moisson est excellente cette année.

—Le Col. Strachan et le Major Patton font une enquête sur les pertes éprouvées par les personnes de ce district durant les derniers troubles.

Lac-des-Chênes.

6 octobre.—Dimanche dernier, nous avons eu l'honneur d'avoir la visite de Sa Grandeur Monseigneur Taché, qui a célébré la sainte messe, à la suite de laquelle il a administré le sacrement de la confirmation à quinze de nos jeunes paroissiens. C'était la première fois que Sa Grandeur nous honorait de sa visite depuis l'érection de notre nouvelle église; la foule des assistants était assez nombreuse malgré le mauvais temps et le grand froid qu'il faisait ce jour-là.

—Ce même jour nous avons eu une tempête de neige, trois pouces d'épaisseur, elle est venue nous avertir que nous devons nous préparer à l'hiver qui ne peut se faire attendre. Quelques-uns de nos grands cultivateurs n'avaient pas encore tous leurs grains en meules, mais ça n'a causé aucun dommage.

—La récolte est abondante cette année; tout a été sauvé en bon ordre, car nous avons été favorisés d'une belle saison. La gelée a causé peu de dommage dans nos environs.

—Le blé de première qualité est payé soixante-deux cents par M. Thompson, agent de O'Gilvie. Aussi bien que par MM. D. Moure et fils, propriétaires de notre magnifique moulin à farine. Les travaux de ce moulin sont très avancés, et nous espérons qu'il sera en opération dans deux mois.

—Un grand hôtel est en voie de construction en face de la station, ce qui sera d'un grand avantage pour les voyageurs étrangers et les cultivateurs éloignés qui favoriseront notre moulin de leur patronage.

Fort Qu'Appelle.

13 octobre.—Le Ministre de l'Intérieur, l'honorable M. White, visitait notre vallée la semaine passée Il était d'abord parti du Lac-la-Sangsue pour aller à Prince-Albert, mais il tomba de la neige, le guide perdit le chemin qui ne paraissait guère surtout après que le feu eût noirci toute la prairie. Les voyageurs couchèrent dehors sans lit, sans couverte et sans souper. Bien d'autres qu'un ministre eussent laissé le voyage de Prince-Albert et les habitants de cette place n'ont pas lieu de se plaindre de ce que le ministre a préféré coucher la nuit suivante dans une des confortables chambres du "Smith's Hotel."

Vendredi, le neuf, il prenait le lunch à l'école industrielle et allait à une assemblée publique à la Prairie du Faisan. Le lendemain il revenait à l'école industrielle où après le lunch, il reçut une adresse des Métis implorant la clémence du gouvernement pour Riel et les autres victimes de la rébellion. Une pétition à cet effet était aussi signée.

—L'église de la mission est maintenant presque achevée à l'intérieur et elle est certainement bien convenable. Le Rév. P. Lebret n'a rien épargné pour rendre cet édifice autant que possible digne de celui qui l'habite.

—C'est une agréable surprise que d'entendre tous les dimanches les enfants sauvages de l'école industrielle chanter les vêpres et aussi les morceaux de la bénédiction, aux accompagnements d'un harmonium acheté par le R. P. Supérieur.

—Les patates sont à 50 cents le minot, l'avoine à 40 cents et le blé à 50 cents.

—Notre moulin à farine appartient maintenant à M. Joiner qui va y introduire le système des rouleaux. Il y en a aussi un à la station de Qu'Appelle et un autre à Indian Head, ce qui fait trois moulins à farine à moins de vingt milles de distance.

A Louer.

A très-bon marché, une maison sur la rue Notre-Dame.

S'adresser au Bureau du journal *Le Manitoba.*

SOUMISSIONS.

Des soumissions cachetées marquées "Soumission pour avoine," et adressées à l'Honorable Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues, jusqu'à midi, Jeudi, le 29 Octobre, pour fournir de l'avoine pour la police à cheval, le dit grain devant être livré comme suit :—

Aux Gares du C. P. R.

A Régina, pas plus tard que le 20 Novembre, 3,000 minots.

Calgary, pas plus tard que le 20 Novembre, 3,000 minots.

Maple Creek, pas plus tard que le 20 Novembre, 1,500 minots.

Medecine Hat, pas plus tard que le 20 Novembre, 1,000 minots.

Dunmore, pas plus tard que le 20 Novembre, 3,000 minots.

L'avoine devra être livrée dans des sacs de grosse toile, et le soumissionnaire devra fournir ces sacs sans charges extra et la police les gardera.

Des échantillons devront accompagner les soumissions.

La plus basse, ni aucune des soumissions, ne sera pas nécessairement acceptée.

Toutes les soumissions devront être accompagnées d'un chéque accepté par une banque de la Puissance du Canada, égal à dix pour cent du montant total de la soumission. Ce montant sera confisqué si le soumissionnaire refuse de remplir le contrat quand il en sera requis. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Les journaux qui publieront cette annonce sans autorisation, ne seront pas payés.

FRED. WHITE,
Contrôleur de la Police à Cheval.

Ottawa, 1er octobre 1885. 3i 8,9,85.

AVIS AUX ENTREPRENEURR.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant l'inscription "Soumission pour l'Ecole d'Equitation et la salle d'exercices militaires, Régina, (T. N.-O.)," seront reçues à ce bureau jusqu'à Lundi, le 19 Octobre prochain, à midi, pour la construction d'une

ÉCOLE D'ÉQUITATION
ET D'UNE
SALLE D'EXERCICES MILITAIRES, A RÉGINA, T. N. O.

On pourra voir les plans et devis au bureau des Travaux Publics de la Puissance, à Winnipeg, et aux casernes de la police, à Régina, le ou après le 8 octobre courant.

Aucune soumission ne sera considérée, à moins qu'elle ne soit faite sur des blancs fournis par le soussigné et revêtu du véritable nom du soumissionnaire.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque et payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics, pour un montant égal à cinq pour cent du prix porté dans la soumission. Ce chèque sera déclaré forfait si le soumissionnaire refuse de signer un contrat lorsqu'il en sera requis, ou s'il ne parachève pas les travaux entrepris. Les chèques des personnes dont les soumissions ne seront pas acceptées, seront remis.

Le département ne sera tenu d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions

Par ordre,
E. DEWDNEY,
Lieut.-Gouverneur.

Bureau du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest,
Régina, 5 Oct. 1885. 4i 8,10,85.

SOUMISSIONS.

UN PERMIS POUR COUPER DU BOIS SUR LES TERRES DE LA PUISSANCE DANS LE DISTRICT DE LA SASKATCHEWAN, DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et marquées "Soumissions pour limites à bois," seront reçues à ce bureau, jusqu'à midi, lundi, le 19ème jour d'Octobre prochain, pour des limites de bois de cinquante milles carrés situées à la Montagne du Porc-Epic à environ trois milles à l'Est de la Rivière du Cygne, dans le District de la Saskatchewan.

On pourra se procurer des plans indiquant la position de ces limites, ensemble avec les conditions auxquelles des permis seront accordés, au bureau des bois de la Couronne, à Winnipeg.

A. M. BURGESS,
Député du Ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur, Ottawa, 20 septembre 1884.
3ins 30, 9, 85.

Soumissions pour limites de bois dans les Territoires du Nord-Ouest.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et marquées "Soumissions pour un permis pour la coupe du bois," seront reçues à ce bureau, jusqu'à midi, jeudi, le 1er jour d'octobre prochain, pour des permis pour couper du bois, à partir de cette date, jusqu'au 1er Octobre 1886, sur les limites situées sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'est du rang huit, à l'est du premier méridien principal, dans la Province de Manitoba.

On pourra se procurer des plans indiquant la position de ces limites, ensemble avec les conditions auxquelles des permis seront accordés, au bureau des bois de la Couronne, à Winnipeg.

A. M. BURGESS,
Député du Ministre de l'Intérieur.
Ottawa, 10 Septembre, 1885. 3ins.

SOUMISSIONS POUR UN PERMIS POUR COUPER DU BOIS SUR LES TERRES DE LA PUISSANCE, DANS LA PROVINCE DE MANITOBA.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour une limite de bois," seront reçues à ce bureau, jusqu'à midi, Lundi, le 26ème jour d'Octobre prochain, pour une limite de bois de vingt-neuf milles carrés situés sur la rivière appelée *Bad Throat River*, un des tributaires du Lac Winnipeg, dans la Province de Manitoba.

On pourra se procurer des relevés indiquant la position approximative de cette limite, ensemble avec les conditions auxquelles le permis sera accordé à ce département, ou au bureau des bois de la Couronne, à Winnipeg.

A. M. BURGESS,
Député du Ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 22 septembre 1885.

Des Soumissions Cachetees

adressées au soussigné, et endossées "Soumissions pour Drainage," seront reçues au département des Travaux Publics, jusqu'à midi, Samedi, le 17 courant, pour les canaux de drainage suivants, savoir :—

I. Canal de drainage près d'Emerson.

II. Prolongation du canal de drainage dans le Tp. 14, R. 14, O.

III. Excavation dans les deux pointes, paroisses de High Bluff et de Poplar Point.

On pourra se procurer des plans et devis à ce département.

Un chèque de $50.00 accepté devra accompagné chaque soumission, lequel chèque sera forfait si le soumissionnaire refuse de remplir le contrat.

Garantie acceptée par le gouvernement devra être donnée pour remplir le contrat.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, 3 Oct. 1885. 2i 8.10.85.

AVIS.

VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA VILLE DE SAINT-BONIFACE.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le 18ème jour de Septembre A.D. 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Ville de Saint-Boniface, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, Vendredi le 6ème jour de Novembre prochain à dix heures de l'avant-midi de ce jour, à Saint-Boniface, dans l'Hôtel-de-Ville, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Block.	No of lot.	Parish lot.	Size of lot.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
Inner two miles	...	......	67	acres. 147	543 33	2 00	545 33	Patented
All of	3	......	76	4	119 69	2 00	121 69	do
Subdivisions of 76	...	107	76	chains 1x2	29 83	2 00	31 83	do
" "	...	108	76	1x2	21 37	2 00	23 37	do
" "	...	109	76	1x2	19 80	2 00	21 80	do
" "	...	110	76	1x2	26 17	2 00	28 17	do
" "	...	112	76	1x2	14 21	2 00	16 21	do
" "	...	113	76	1x2	14 65	2 00	16 65	do
" "	...	115	76	1x2	14 65	2 00	16 65	do
" "	...	119	76	1x2	19 99	2 00	21 99	do
" "	...	207	76	1x2	32 17	2 00	34 17	do
" "	...	208	76	1x2	19 55	2 00	21 55	do
" "	...	209	76	1x2	20 07	2 00	22 07	do
Subdivisions of 76	...	217	76	1x2	10 40	2 00	12 40	Patented
All of	...	315	76	1½x2	23 27	2 00	25 27	do
"	...	317	76	1½x2	30 71	2 00	32 71	do
"	...	407	76	1½x2	47 65	2 00	49 65	do
"	...	408	76	1½x2	55 39	2 00	57 39	do
"	...	424	76	1x2	9 89	2 00	11 89	do
"	...	426	76	1x2	9 89	2 00	11 89	do
North chain of	...	506	76	1x4	100 89	2 00	102 89	do
All of	...	513	76	1½x2	25 99	2 00	27 99	do
"	...	516	76	1½x2	49 49	2 00	51 49	do
"	...	517	76	1½x2	31 67	2 00	33 67	do
"	...	525	76	1x2	20 21	2 00	22 21	do
West 30 feet of	...	527	76	½x2	9 14	2 00	11 14	do
All of	...	544	76	1x2	14 88	2 00	16 88	do
East half of	...	550	76	½x2	4 81	2 00	6 81	do
All of	...	608	76	1½x2	73 59	2 00	75 59	do
Subdivisions	...	625	76	1x2	40 04	2 00	42 04	do
"	...	627	76	1x2	29 97	2 00	31 97	do
"	...	632	76	1½x2	30 50	2 00	32 50	do
"	...	713	76	1½x2	300 30	2 00	302 30	do
"	...	716	76	1x2	82 29	2 00	84 29	do
"	...	739	77	½x2	8 65	2 00	10 65	Unpat'd.
"	...	741	77	1x2	15 27	2 00	17 27	do
"	...	745	77	1x2	15 27	2 00	17 27	do
"	...	746	77	1x2	13 33	2 00	15 33	do
"	...	747	77	1x2	15 27	2 00	17 27	do
"	...	748	77	1x2	13 33	2 00	15 33	do
"	...	749	77	1x2	15 27	2 00	17 27	do
"	...	811	76	1x2	26 42	2 00	28 42	Patented
"	...	813	76	1x2	26 42	2 00	28 42	do
"	...	815	76	1x2	26 42	2 00	28 42	do
Bounded on South by Provencher Avenue, North, by a line parallel to Provencher Avenue distant 2 chains, East by a line parallel to St. Jean-Baptiste Street and 2½ chains distant and West by a similar line but distant 75 feet only, 11,880 feet square	...	......	77	....	62 81	6 00	68 81	Unpat'd.
Bounded on South by Provencher Avenue, West by St. Jean-Baptiste Street, North by a line parallel and 2 chains distant from Provencher Avenue and East by a line 75 feet distant and parallel to St. Jean-Baptiste Street	...	......	77	1x2	45 90	6 00	51 90	do
Subdivision	...	5	78	50x140	7 15	2 00	9 15	Patented
"	...	7	78	50x140	6 04	2 00	8 04	do
"	...	11	78	50x140	6 04	2 00	8 04	do
"	...	13	78	50x140	5 31	2 00	7 31	do
"	...	19	78	50x140	5 31	2 00	7 31	do
Block 4, lots 4 & 5	...	......	81	each 25x120	24 92	2 00	26 92	do
2/33 undivided interest in	...	......	85	....	16 74	2 00	18 74	Unpat'd.
15/123 undivided interest in	...	......	85	... .	19 63	2 00	21 63	Unpat'd.
2/33 undivided interest in	...	......	85	....	19 63	2 00	21 63	do
6/33 undivided interest in	...	......	85	....	39 71	2 00	41 71	do
Subdivision of 89	2	1	89	feet. 20x66	2 08	2 00	4 08	Patented
" "	2	2	89	20x66	1 87	2 00	3 87	do
" "	2	11	89	chains 1x2	6 63	2 00	8 63	do
" "	2	12	89	1x2	5 90	2 00	7 90	do
" "	2	18	89	1x2	6 53	2 00	8 53	do
" "	2	19	89	1x2	6 53	2 00	8 53	do
" "	2	20	89	1x2	7 25	2 00	9 25	do
All of	3	......	89	acres. 4	57 05	2 00	59 05	do
Subdivision	4	17	89	chains 1x2	4 84	2 00	6 84	do
"	4	18	89	1x2	4 84	2 00	6 84	do
"	4	19	89	1x2	4 84	2 00	6 84	do
"	4	20	89	1x2	4 94	2 00	6 94	do
"	10	1	89	1x2	6 61	2 00	8 61	do
"	10	2	89	1x2	5 89	2 00	7 89	do
All of	...	......	96	acres. 16	134 75	2 00	136 75	do
"	...	......	100	6	18 75	2 00	20 75	do
23 lots, subdiv. of	...	......	101	Irregular.	43 82	2 00	45 82	Unpat'd
Pt of R. C. Mission lands between C. P. R. and Seine River	...	......	1088	chains 1x2	10 99	2 00	12 99	Patented
" "	...	......	1100	1x2	20 35	2 00	22 35	do
" "	...	......	1111	1x2	20 35	2 00	22 35	do
" "	...	......	1112	1x2	9 08	2 00	11 08	do
" "	...	......	1136	1x2	12 99	2 00	14 99	do
" "	...	......	1201	2x1½	113 09	2 00	115 09	do
Pt of R. C. Mission land	...	......	1116	....	7 69	2 00	9 69	do
" "	...	......	1117	....	7 69	2 00	9 69	do

ARTHUR STEWART,
Secretary-Treasurer,
Eastern Judicial District Board,
Box 1293, Winnipeg, Man

38-42

AVIS.

—VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER.—En vertu d'un mandat émané par le Président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son seing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est à moi adressé et daté le vingt-troisième jour de septembre A.D. 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Saint-François-Xavier, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, lundi le neuvième jour de novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi de jour, à la salle d'encan de Scoones et Cie, dans la Cité de Winnipeg, coin des rues Principales et Water, dans le Comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Unpatented
SW¼ of 15 & S½ SE¼	16	8	1 W	17 48	2 00	19 48	Unpat'd.
SW¼ & S½ of NW¼	5	10	1 W	21 27	2 00	23 27	do
NW¼	7	7	2 W	19 02	2 00	21 02	Patented
NE¼ 26 & S½ of SE¼	35	8	1 W	19 42	2 00	21 42	Unpat'd.
SE¼ 34 & N½ NE¼	27	7	1 W	24 18	2 00	26 18	do
Lot 86 St. Fr. Xavier, cont'g 89 acres	......	......	......	20 72	2 00	22 72	do
NE¼	21	9	2 W	17 15	2 00	19 15	do
NW¼ 24 & S½ of SW¼	25	8	1 W	54 70	2 00	56 70	do
S½	15	7	1 W	34 29	2 00	36 29	do
W 2 chains, inner 2 miles Lot 84 St. Fr. Xavier, cont'g 33 acres	......	......	......	8 36	2 00	10 36	do
NE¼	7	7	2 W	19 62	2 00	21 62	Patented
NE¼ & N½ of SE¼	33	11	1 W	24 66	2 00	26 66	do
SE¼ & E½ of SW¼	20	11	2 W	21 27	2 00	23 27	Unpat'd.
NE¼	1	7	2 W	19 62	2 00	21 62	Patented
SE¼	9	7	2 W	19 62	2 00	21 62	do
Lot 63 St. Fr. Xavier, cont'g 177 50/100 acres	......	......	......	52 99	2 00	54 99	Unpat'd.
NW¼ & W½ of SW¼	4	10	2 W	15 88	2 00	17 88	do
SW¼ of 7 & N½ NW¼	6	10	1 W	21 77	2 00	23 77	do
Lot 92 St. Fr. Xavier, cont'g 186 acres	......	......	......	43 27	2 00	45 27	do
Outer 2 miles, Lot 156 St. Fr. Xavier. cont'g 131 76/100 acres	......	......	......	28 29	2 00	30 29	do
Lot 121 St. Fr. Xavier, cont'g 197 50/100 acres	......	......	......	32 89	2 00	34 89	do
Lot 98 St. Fr. Xavier, cont'g 189 acres	......	......	......	27 31	2 00	29 31	do
NW¼ of 32 & N½ of NE¼	31	7	1 W	21 27	2 00	23 27	do
SE¼ 22 & E½ of NE¼	15	8	1 W	30 40	2 00	32 40	Patented
Inner 2 miles, Lot 105 St. Fr. Xavier, cont'g 192 25/100 acres	......	......	......	29 30	2 00	31 30	Unpat'd.
East 10 chains inner 2 miles, Lot 84 St. Fr. Xavier, cont'g 165 ac.	......	......	......	11 13	2 00	13 13	do
Lot 107 St. Fr. Xavier, cont'g 176 50/100 acres	......	......	......	26 96	2 00	28 96	Unpat'd.
NE¼ & N½ NW¼	9	9	2 W	21 77	2 00	23 77	do
Lot 88 St. Fr. Xavier, cont'g 252 acres	......	......	.....	53 45	2 00	55 45	do
Lot 91 St. Fr. Xavier, cont'g 188 50/100 acres	......	......	......	45 33	2 00	47 33	do
SW¼ & S½ NW¼	9	9	2 W	24 18	2 00	26 18	do
NE¼ & N½ of SE¼	34	11	1 W	21 45	2 00	23 45	Patented
SE¼ & E½ SW¼	35	11	1 W	27 28	2 00	29 28	do
SW¼ & S½ NW¼	28	12	2 W	85 38	2 00	87 38	do
SE¼	16	7	1 W	17 18	2 00	19 18	do
Lot 89 St. Fr. Xavier, cont'g 201 acres	......	......	......	46 88	2 00	48 88	Unpat'd.
Fr. SE¼ 15 & E½ L.S. 3 of SW¼ 15 and frac. cont'g 240 acres	10	12	2 W	36 67	2 00	38 67	Patented
Lot 95 St. Fr. Xavier, cont'g 176 acres	......	......	......	42 79	2 00	44 79	do
SE¼ 28 & N½ of NE¼	21	12	2 W	56 44	2 00	58 44	do
SE¼ & S½ NE¼	7	11	2 W	21 27	2 00	23 27	Unpat'd.
W 8 chains Lot 162 St. Fr. Xavier, cont'g 264 acres	......	......	......	66 15	2 00	68 15	do
NW¼ 10 & S½ of SW¼	15	9	1 W	45 82	2 00	47 82	Patented
NW¼	1	7	2 W	19 62	2 00	21 62	Patented
NW¼ & N½ NE¼	7	11	2 W	21 27	2 00	23 27	Unpat'd.
Lot 60 St. F.-Xavier, cont'g 187 acres	......	......	......	46 64	2 00	48 64	do
Lot 73 St. F.-Xavier, cont'g 180 acres	......	......	......	25 17	2 00	27 17	do
Outer 2 miles lot 78, St. F.-X., cont'g 39 29/100 ac.	......	......	......	6 11	2 00	8 11	do
Outer 2 miles lot 79, St. F.-X., cont'g 87 74/100 ac.	......	......	......	11 59	2 00	13 59	do
Outer 2 miles lot 87, St. F.-X., cont'g 88 77/100 ac.	......	......	......	3 94	2 00	5 94	do
Lot 123 St. F.-X., cont'g 200 acres	......	......	......	49 78	2 00	51 78	do
NW¼ & N½ SW¼	30	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
NW¼ of 7 & E½ SW¼	18	10	2 W	14 64	2 00	16 64	Patented
NW¼ 18, 12, 1 W & E½ NE¼	13	12	2 W	22 96	2 00	24 96	Unpat'd.
NW¼ 28 & W½ SW¼	33	9	2 W	21 13	2 00	23 13	Patented
NE¼ & E½ NW¼	20	11	2 W	13 75	2 00	15 75	do
SE¼	24	12	2 W	22 55	2 00	24 55	do
SW¼ 33 & N½ NW¼	28	10	2 W	12 83	2 00	14 83	do
SW¼	7	8	1 W	11 85	2 00	13 85	Unpat'd.
SE¼	1	7	1 W	12 24	2 00	14 24	Patented
SW¼	1	7	1 W	12 24	2 00	14 24	do
NW¼	1	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	1	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
SW¼	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
NW¼	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼ (except E½ L.S. 8)	12	7	1 W	12 24	2 00	14 24	do
SE¼ & E½ SW¼	22	7	1 W	16 05	2 00	18 05	do
SE¼ & S½ NE¼	23	7	1 W	16 64	2 00	18 64	Unpat'd.
SW¼ 33 & N½ NW¼	28	7	1 W	16 64	2 00	18 64	do
NE¼	3	7	2 W	12 86	2 00	14 86	Patented
SE¼	13	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NE¼	13	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SW¼	15	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NW¼	15	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SE¼	15	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
NE¼	15	7	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼ (S½ of SE¼ Patented & N½ SE¼ C. P. R.)	17	7	2 W	12 24	2 00	14 24	
NE¼	17	7	2 W	12 24	2 00	14 24	Patented
SW¼	12	7	1 W	5 70	2 00	7 70	do
SE¼	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SW¼	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NW¼	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NE¼	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SE¼	23	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SW¼	23	7	2 W	11 64	2 00	13 64	Patented
NW¼	23	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
NE¼	23	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
SW¼	25	7	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NW¼	25	7	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NE¼	25	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
SE¼	27	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SW¼	27	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SW¼	31	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
NW¼	31	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SE¼	33	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SW¼	33	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SE¼	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
SW¼	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
NW¼	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
NE¼	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
E½ of SE¼	1	8	1 W	6 37	2 00	8 37	Unpat'd.
NW¼ & N½ of NE¼	2	8	1 W	14 25	2 00	16 25	Patented
NW¼ 3 & S½ SW¼	10	8	1 W	16 05	2 00	18 05	Unpat'd.
S½ of NW¼	7	8	1 W	5 93	2 00	7 93	do
NW¼	9	8	1 W	11 95	2 00	13 95	do
N½ of SE¼	10	8	1 W	3 75	2 00	5 75	Patented

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Unpatented
NW¼ 28 & S½ SW¼	33	8	1 W	18 23	2 00	20 23	do
NW¼ & N½ SW¼	31	8	1 W	16 64	2 00	18 64	do
SE¼ & E½ SW¼	32	8	1 W	18 23	2 00	20 23	do
SE¼ & E½ SW¼	34	8	1 W	18 50	2 00	20 50	do
NE¼ 34 & N½ NW¼	35	8	1 W	19 41	2 00	21 41	Unpat'd.
SW¼	3	8	2 W	12 24	2 00	14 24	Patented
NE¼	7	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	9	8	2 W	12 24	2 00	14 24	do
SE¼	25	8	2 W	12 86	2 00	14 86	Unpat'd.
NW¼	25	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	25	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	26	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	31	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
SW¼	31	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NE¼	34	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	34	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	36	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NE¼	36	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
SW¼ & W½ SE¼	3	9	1 W	24 27	2 00	26 27	Patented
SE¼	4	9	1 W	17 78	2 00	19 78	do
SW¼ & S½ NW¼	4	9	1 W	25 56	2 00	27 56	do
NE¼	4	9	1 W	20 20	2 00	22 20	do
SW¼ of 7 & N½ NW¼	6	9	1 W	24 95	2 00	26 95	do
SW¼ & S½ NW¼	12	9	1 W	19 14	2 00	21 14	do
NW¼ & N½ SW¼	15	9	1 W	18 55	2 00	20 55	do
NE¼ & N½ SE¼	17	9	1 W	26 21	2 00	28 21	do
SE¼ & S½ NE¼	2	9	2 W	19 14	2 00	21 14	do
NW¼ & N½ SW¼	13	9	2 W	19 14	2 00	21 14	do
NE¼ & E½ NW¼	14	9	2 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd
SE¼ of 20 & N½ NE¼	17	9	2 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd.
E½ of SE¼	28	9	2 W	7 28	2 00	9 28	do
Wly 15 chains of SE¼ cont'g 53⅓ acres	34	9	2 W	8 67	2 00	10 67	Patented
E½ L.S. 3 of SW¼	34	9	2 W	4 06	2 00	6 06	do
NW¼ & N½ SW¼	36	9	2 W	18 23	2 00	20 23	do
SE¼ & E½ SW¼	1	10	1 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd.
SE¼ & S½ NE¼	3	10	1 W	14 25	2 00	16 25	do
SE¼ of 17 & W½ SW¼	16	10	1 W	14 25	2 00	16 25	do
NW¼ & S½ NE¼	19	10	1 W	13 75	2 00	15 75	Patented
N½ of NW¼	1	10	2 W	8 01	2 00	10 01	Unpat'd.
SW¼ & S½ NW¼	1	10	2 W	13 75	2 00	15 75	Patented
SW¼ & W½ SE¼	9	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
NE¼ of 12 & S½ SE¼	13	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
W½ W½ of 18 & W½ SW¼	19	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
NW¼ 32 & E½ NE¼	31	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
SW¼ & W½ SE¼	32	10	2 W	14 25	2 00	16 25	do
L.S. 9, 16, NE¼ of 35 & L.S. 4, 5, 11, 12 of N½	36	10	2 W	13 75	4 00	17 75	Unpat'd.
L.S. 14 of NW¼	13	11	1 W	4 51	2 00	6 51	Patented
L.S. 8 of SE¼	23	11	1 W	4 50	2 00	6 50	do
NW¼ & N½ SW¼	33	11	1 W	18 24	2 00	20 24	do
NE¼ & E½ NW¼	5	11	2 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd.
SW¼ & W½ SE¼	9	11	2 W	12 83	2 00	14 83	do
SE¼ of 18 & W½ SW¼	17	11	2 W	13 75	2 00	15 75	Patented
NE¼	18	11	2 W	11 40	2 00	13 40	Unpat'd.
SE¼ & E½ SW¼	30	11	2 W	13 75	2 00	15 75	Patented
SE¼ & E½ SW¼	1	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
SW¼ of 2 & E½ SE¼	3	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NW¼ of 2 & E½ NE¼	3	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
SW¼ & W½ SE¼	3	12	1 W	20 54	2 00	22 54	do
W½ of NW½ & L.S. 5 of 4 & E½ NE¼ & L.S. 15 of NE¼	5	12	1 W	22 96	4 00	26 96	do
SE¼ 16 & N½ NE¼	9	12	1 W	23 71	2 00	25 71	do
SE¼ & S½ NE¼	14	12	1 W	20 54	2 00	22 54	do
NW¼ 17 & S½ SW¼	20	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ & E½ SE¼	18	12	1 W	20 54	2 00	22 54	do
SE¼ & S½ NE¼	19	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
SW¼ & W½ NW¼	23	12	1 W	21 13	2 00	23 13	do
NE¼ & E½ NW¼	23	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ & N½ SE¼	31	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ & N½ SE¼	33	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ of 36 & W½ NE¼	35	12	1 W	21 01	2 00	23 01	do
Fr. SE¼ 13 & L.S. 9, 15, 16 of NE¼ 14 & S½ SW¼	23	12	2 W	26 82	4 00	30 82	do
NE¼ 15 & S½ SE¼	22	12	2 W	24 40	2 00	26 40	do
E½ of SW¼	24	12	2 W	10 74	2 00	12 74	do
SE¼ 36 & N½ NE¼	25	12	2 W	34 56	2 00	36 56	do
NW¼ & W½ NE¼	34	12	2 W	38 30	2 00	40 30	do
NW¼ 35 & E½ NE¼	34	12	2 W	38 30	2 00	40 30	Patented
S½ of SE¼	35	12	2 W	12 12	2 00	14 12	Unpat'd.
Lot 14 cont'g 172 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	31 41	2 00	33 41	do
Lot 25 cont'g 189 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	34 03	2 00	36 03	Patented
Lot 26 cont'g 189 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	34 03	2 00	36 03	do
Lot 27 cont'g 173 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	28 34	2 00	30 34	do
Lot 83 cont'g 203 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	21 54	2 00	23 54	do
Inner 2 miles Lot 100, cont'g 105 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	17 86	2 00	19 86	do
Outer 2 miles Lot 100, cont'g 123 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	13 23	2 00	15 23	Unpat'd.
Lot 103 cont'g 187 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	15 87	2 00	17 87	Patented
East 6 chains Lot 104 cont'g 191 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	23 88	2 00	25 88	do
Outer 2 miles Lot 105 cont'g 97 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	9 33	2 00	11 33	do
Lot 119 cont'g 152 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	19 79	2 00	21 79	do
Inner 2 miles Lot 120, con'tg 99 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	16 69	2 00	18 69	Unpat'd.
Lot 124 cont'g 202 acres, St. Frs.-Xavier	......	......	......	24 67	2 00	26 67	do
Lot 154 cont'g 288 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	36 18	2 00	38 18	do
Lot 165 cont'g 193 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	30 22	2 00	32 22	Patented
Lot 166 cont'g 188 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	29 66	2 00	31 66	do
Lot 172 cont'g 176 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	49 06	2 00	51 06	do
Lot 173 cont'g 172 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	48 18	2 00	50 18	do
Lot 174 cont'g 174 acres, St. Frs Xavier	......	......	......	50 51	2 00	52 51	do
Lot 176 cont'g 200 acres, St. Frs. Xavier	......	......	....	52 45	2 00	54 45	do
Lot 222 cont'g 192 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	100 82	2 00	102 82	do
Lot 223 cont'g 191 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	82 83	2 00	84 83	do
Lot 224 cont'g 663 acres, St. Frs.-Xavier	......	......	......	147 42	2 00	149 42	Patented
West 15 chains of NE¼, cont'g 53⅓ actres	27	9	2 W	8 95	2 00	10 95	do

Daté à Winnipeg, ce 23me jour de Septembro A.D. 1885.

ARTHUR STEWART, Sec.-Trés., Bureau du District Judiciaire de l'Est, Boite 1293, Winnipeg, Man.